

**Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 14 janvier 2025 à distance**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

Points supplémentaires

1. Election Président du Collège

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de choisir son nouveau président en la personne de Monsieur Antonin COLLINET, Bourgmestre de Florennes.

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 23/12/2024.

3. Calendrier 2025

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de fixer le calendrier 2025 des réunions.

4. Formation PAFARI – Budget ordinaire – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de la formation PAFARI à la Société MEPHYTEC, Rue du point du jour, 6 à FR-78250 GAILLON-SUR-MONTCIENT, pour un montant de € 8.712,00 TVAC, soit € 7.200,00 à payer au fournisseur et € 1.512,00 à reverser à l'état belge pour la TVA ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-17.

5. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° A24-11569, le contact patient étant établi.

6. Recrutement sapeurs volontaires – Recevabilité candidatures, désignation jury et dates épreuves

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer irrecevables les candidatures des candidats n°1, 7, 20, 27, 37, 48, 50, 53, 64 et 71 conformément au listing annexé ; De déclarer recevables les 61 autres candidatures à condition que les candidats complètent leur dossier avant la première épreuve ; De désigner les membres du jury conformément à la décision du Conseil de zone du 22 novembre 2024 ; De fixer l'épreuve écrite les 11 et 18 janvier 2025 à Dinant et Yvoir et l'épreuve orale avant le 15 février 2025.

7. Promotion au grade de capitaine professionnel par mobilité – Recevabilité candidatures

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer recevable la seule candidature reçue à condition que le candidat fournisse les documents manquants avant la première épreuve ; De proposer à l'Ecole Provinciale d'organiser les épreuves dans les meilleurs délais ; De proposer au Conseil d'inclure dans le jury un membre du Collège.

8. Recrutement ouvrier logisticien – Recevabilité des candidatures

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer irrecevables 2 candidatures non complètes et ou non rendues dans les temps impartis ; De déclarer recevables les 13 autres candidatures, à condition que les candidats fournissent les éventuels documents manquants avant la première épreuve ; De désigner les membres du jury ; De fixer comme suit les règles de pondération des épreuves : épreuve écrite : 50%, épreuve orale : 50 %.

9. Ratification décisions du 23/12/24

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de valider les décisions prises par le Collège de zone le 23 décembre 2024.

10. Projet OJ conseil du 24/01/25

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 24 janvier 2025.

11. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

12. Divers

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président,  
Antonin COLLINET

